Synthèse du budget 2020



Revenus

	Budget 2020	Budget 2019
Taxes	4 528 929 \$	4 193 740 \$
Compensation tenant lieu de taxes	30 000 \$	27 000 \$
Transferts gouvernementaux	337 427 \$	341 715 \$
Services rendus	328 810 \$	386 852 \$
Imposition de droits	151 250 \$	127 500 \$
Amendes et pénalités	12 000 \$	14 000 \$
Revenus d'intérêts	30 500 \$	35 000 \$
Autres revenus	52 500 \$	37 828 \$
TOTAL DES REVENUS	5 471 416 \$	5 163 635 \$

Dépenses

	Budget 2020	Budget 2019
Administration générale	1 052 169 \$	899 792 \$
Sécurité publique	770 597 \$	798 602 \$
Transport	1 106 461 \$	1 130 681 \$
Hygiène du milieu	692 286 \$	677 829 \$
Santé et bien-être	23 250 \$	24 186 \$
Aménagement, urbanisme et développement	156 127 \$	189 869 \$
Loisirs et culture	649 066 \$	622 140 \$
Service de la dette	927 795 \$	742 557 \$
Affectations	93 665 \$	77 979 \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 471 416 \$	5 163 635 \$

Plan triennal d'immobilisations | 2020-2021-2022

	2020	2021	2022	Total
Eau potable	450 000 \$	3 450 000 \$	1 000 000 \$	4 900 000 \$
Eaux usées	100 000 \$			
Chemins, rues et trottoirs	3 060 100 \$	130 000 \$	310 000 \$	3 500 100 \$
Parcs et terrains de jeu	73 500 \$	354 666 \$		428 166 \$
Bâtiments et terrain	164 000 \$	5 000 \$	25 000 \$	194 000 \$
Véhicules	285 000 \$	325 000 \$		610 000 \$
Machinerie, outillage et équipements	132 525 \$	444 760 \$	6 260 \$	583 545 \$
divers				
Équipements de bureau	9 000 \$			9 000 \$
Autres	212 300 \$	3 000 \$		215 300 \$
TOTAL	4 486 425 \$	4 712 426 \$	1 341 260 \$	10 540 111 \$

Modes de financement (PTI 2020)

À même le budget de fonctionnement	40 500 \$
Subventions gouvernementales	572 800 \$
Emprunt à long terme à l'ensemble	2 593 860 \$
Emprunt à l'ensemble excluant Perthuis	706 600 \$
Emprunt à long terme spécifique à Perthuis	18 000 \$
Fonds réservés	511 500 \$
Fond de roulement	43 165 \$
TOTAL	4 486 425 \$

Informations et précisions (PTI 2020) :

Essentiellement, la Ville poursuivra en 2020 divers travaux visant l'amélioration de ses infrastructures et services publics (aqueduc, réseaux sanitaire et pluvial) de manière à créer un contexte favorable au développement résidentiel, commercial et industriel, qui contribueront à la vitalité économique de notre milieu de vie et favoriseront les opportunités d'allègement fiscal pour les citoyens. Des subventions substantielles (FIMEAU, TECQ, etc.) sont associées à ces projets.

La Ville entend également terminer et inaugurer le projet de voie de contournement. Les derniers investissements majeurs en lien avec ce projet se feront donc en 2020, toujours en favorisant une prépondérance de l'utilisation des redevances issues des activités de la carrière et de la sablière dans son financement.

Par ailleurs, la Ville a également prévu la mise en œuvre de la deuxième phase de développement de son parc industriel municipal, ce qui se traduira par des travaux de voirie et l'implantation des services municipaux requis aux futurs investisseurs.

En 2020, une somme issue d'une réserve financière (règlement 069) sera utilisée afin de procéder à la vidange et à la disposition des boues présentes dans les étangs de nos installations de traitement des eaux usées.

D'autres investissements liés à des travaux de voirie, à la mise aux normes et au réaménagement de nos bâtiments publics, à l'optimisation de notre parc de véhicules et de machineries, au renouvellement de certains équipements et outils spécialisés et au développement de nos parcs et espaces verts sont également prévus.

N.B. Tous les projets et investissements priorisés dans le plan triennal d'immobilisations et envisagés en 2020 ont été présentés lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2019. Ce document de présentation intitulé *Présentation budget 2020* est disponible intégralement sur le site Internet de la Ville sous l'onglet *La Ville / Finances 2020*.

Taxes et tarifs 2020

Vision et engagement :

Fidèles à leur vision et à leurs engagements, les élus ont misé sur un budget responsable permettant à la Ville de poursuivre son développement, tout en atténuant le plus possible les impacts fiscaux pour les contribuables.

Variation des taux :

Tel qu'annoncé lors de la présentation du précédent budget (2019), les investissements majeurs et nécessaires des dernières années dans nos infrastructures et leur financement à long terme expliquent pratiquement à eux seuls la hausse du taux global de la taxe foncière constatée en 2020. Si les contribuables verront leurs comptes de taxes augmenter, c'est principalement en raison de l'augmentation du service de la dette (hausse de 0.0813 \$/100 \$).

La tarification liée à collecte des matières résiduelles connaîtra une hausse d'un peu plus de 5% en 2020, selon les taux établis dans la quote-part déterminée par la RRGMRP. De plus, une hausse importante de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec (7,6%) a été absorbée en rationalisant les dépenses de fonctionnement.

C'est donc dans l'objectif d'amoindrir les impacts fiscaux pour les citoyens que les élus ont privilégié un gel de la taxe foncière de base pour les immeubles résiduels (0.7861 \$/100 \$) ainsi qu'un gel des tarifications des services d'entretien (égout et aqueduc) et de vidanges des fosses septiques.

Modalités liées au règlement 235 fixant les taxes et les tarifs :

Le règlement 235 fixant les taxes et les tarifs pour 2020 a été adopté par le conseil le 13 janvier dernier lors de la séance ordinaire du conseil. Les taxes foncières générales et spéciales et les compensations imposées sont payables en trois versements égaux répartis de la façon suivante : 15 mars 2019 - 15 juin 2019 - 15 septembre 2019. Le compte de taxes sera transmis aux contribuables selon un délai minimal de 30 jours précédant le 15 mars.

Pour obtenir tous les détails concernant la taxation et la tarification des divers secteurs de la Ville (nord, sud et Perthuis) et consulter des exemples de comptes de taxes, nous vous invitons à consulter le document intitulé *Présentation budget 2020* disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet <u>La Ville / Finances 2020</u>.

Le texte du règlement 235 fixant les taxes et les tarifs peut également être consulté sur le site Web de la Ville, sous l'onglet <u>La Ville / Règlements municipaux</u>.

-Sommaire approuvé par le conseil municipal